



## COMMUNIQUÉ – Proposition de loi sur « la société du bien vieillir : une provocation »

Les organisations de retraité·es constituant le Groupe des 9 (UCR-CGT, UCR-FO, UNAR-CFTC, UNIR CFE-CGC, FSU, UNIRS Solidaires, FGR-FP, LSR, Ensemble & Solidaires-UNRPA) ont pris connaissance de la proposition de loi « portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir en France » présentée par les groupes parlementaires Renaissance et Horizon.

Elles constatent que cette proposition de loi est discutée au moment où le Président de la République, passant outre la volonté de l'immense majorité de la population, promulgue en pleine nuit la loi injuste et injustifiée allongeant la durée de cotisation et repoussant l'âge de départ en retraite à 64 ans.

Pour le Groupe des 9, cette proposition de loi relève de la provocation : en effet, comment oser expliquer que « *bien vieillir en France, c'est vivre plus longtemps en bonne santé* » alors que le recul de l'âge de départ en retraite de 2 ans va aboutir à augmenter de façon considérable le nombre de personnes en invalidité, en arrêt maladie, en accident du travail ou en maladie professionnelle dans une situation où l'espérance de vie en bonne santé dans notre pays est en recul.

En réalité, les 14 articles de la proposition de loi initiale se contentent de mesurètes qui ne répondent pas aux enjeux qu'engendre le vieillissement de la population.

Le Groupe des 9 constate d'ailleurs que la députée Renaissance Monique Iborra, a renoncé à être rapporteure de cette proposition de loi, considérant que c'était « un grand gâchis » et a affirmé qu'elle « ne la votera pas ».

De même, la Défenseure des Droits a indiqué que cette proposition de loi n'était qu'un « piètre substitut à la loi grand âge qu'on nous avait promise. »

Pour le groupe des 9,

- au lieu de créer les 1000 EHPAD publics indispensables pour accueillir dans les meilleures conditions possibles les 108 000 personnes âgées supplémentaires en établissement d'ici à 2030 selon la DREES,
- au lieu de prendre les dispositions pour embaucher, selon plusieurs rapports, les 240 000 professionnels dont les EHPAD ont besoin pour garantir un taux d'encadrement acceptable, **alors même que le PLFSS 2023 entendait « renforcer la présence de soignants auprès des résidents en recrutant 50 000 professionnels soignants (infirmiers et aides-soignants) »**
- au lieu de revaloriser les salaires et d'améliorer les conditions de travail des personnels,

la proposition de loi prône un « virage domiciliaire » alors que le secteur de l'accompagnement des personnes âgées à domicile est déjà asphyxié et qu'il faudrait créer au bas mot 100 000 nouveaux emplois pour répondre aux demandes.

Aussi, les organisations soussignées appellent à un vrai débat (réclamé par tous) se concluant par un vote au Parlement avec une programmation des engagements et des financements.

Elles appellent enfin l'ensemble des citoyen·nes, notamment retraité·es à porter leurs revendications, en particulier :

- Un agent par résident dans les EHPAD.
- La construction en nombre d'EHPAD publics pour faire face aux besoins liés au vieillissement de la population.
- La création de 100 000 postes pour tous les services d'aide à domicile et une amélioration de leur rémunération, de leur formation et de leurs conditions de travail pour permettre une prise en charge répondant aux besoins.
- La suppression du Reste à Charge pour les personnes concernées en EHPAD ou à domicile.
- La création d'un Service public de l'autonomie

Les organisations soussignées prendront toutes leurs responsabilités pour œuvrer à l'unité la plus large permettant de faire aboutir ces revendications.

Marc Bastide (UCR-CGT, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil cedex)  
Paul Barbier (UCR-FO, 141 avenue du Maine, 75680 Paris cedex 14)  
Laurence Naudin (UNAR-CFTC, 45 rue de la Procession, 75015 Paris)  
Daniel Delabarre (UNIR CFE-CGC, 59 rue du Rocher, 75008 Paris)  
Marylène Cahouet (FSU, 104 rue Romain Rolland, 93260 Les Lilas)  
Gérard Gourguechon (UNIRS-Solidaires, 31 rue de la Grange aux Belles, 75010 Paris)  
Jacques Brillet (FGR-FP, 20 rue Vignon, 75009 Paris)  
Roger Perret (Ensemble & Solidaires - UNRPA, 47 bis rue Kléber, 93400 St Ouen)  
Bernard Serra (LSR, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil)